

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le 21 mars à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 15 mars 2019

Étaient présents :

Luc REMOND - Anne GERIN - Jérôme GUSSY - Olivier GOY - Christine CARRARA - Stéphane LOPEZ - Monique DEVEAUX - Jean-Claude CANOSSINI - Angélique ALO-JAY - Abdelkader ATTAF - Nadia MAURICE - Cyril BRUYERE - Dominique LAFFARGUE - Bernard JAY - Lisette CHOUVELLON - Frédéric DELAHAIE - Carole JACQUET - Florence DELPUECH - Laurent GODARD - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Brigitte JOSEPH - Salima ICHBA - Cécile FROLET

Avaient donné procuration pour voter :

Nadine BENVENUTO donne pouvoir à Nadia MAURICE
Jean-Louis SOUBEYROUX donne pouvoir à Olivier GOY
Chantal REBEILLE-BORGELLA donne pouvoir à Anne GERIN
Marc DESCOURS donne pouvoir à Jean-Claude CANOSSINI
Grégory STOCKHAUSEN-VALERY donne pouvoir à Luc REMOND

Étaient excusés :

Secrétaire de séance : Bernard JAY

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00,

Il vérifie que le quorum est atteint et effectue l'appel.

Monsieur Luc REMOND propose Bernard JAY comme secrétaire de séance, adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 février 2019 est approuvé suite aux différentes remarques qui ont été prises en compte.

Luc REMOND présente des excuses aux membres de la commission Ressources et Moyens suite à des petites erreurs de calcul dans les tableaux, les crédits n'étant pas à la bonne place. Le budget présenté ce soir est conforme aux orientations budgétaires du conseil du 14 février dernier. Après le passage du cap des 3 années de blocage des dépenses de fonctionnement (suite à la perte de + 1 M€ de DGF en 3 ans) pour absorber cette décroissance de nos recettes, cette année sera propice à une capacité d'augmentation des dépenses de fonctionnement. Maintien du niveau de services à la population, de l'aide aux associations ainsi que la subvention à la MJC. Pas de nouveau emprunt pour la commune pour baisser notre endettement, la stabilité des taux d'imposition voire une baisse suite au transfert de compétence à la CAPV. A noter, une croissance de nos bases d'imposition liée essentiellement aux implantations sur Centr'Alp mais aussi grâce aux nouveaux logements.

Ce programme qui se retrouve dans notre PPI, conforme aux engagements de 2014, avec comme projets importants : la maîtrise d'œuvre pour cette année concernant le lancement du projet de l'école Debelle avec la restructuration de la restauration scolaire et l'aménagement du plateau sportif (travaux courant 2020 pour un budget de 6,4 M€), le Pôle d'Echanges Multimodal, la 1ère tranche pour la restructuration du Centre Bourg (mise en accessibilité sur le domaine public). Pour les églises, la commune attend encore l'avis de la DRAC pour lancer les travaux. En ce qui concerne l'extension de la gendarmerie la commune est aussi en attente de la validation des services de l'État.

Le contexte fiscal est difficile avec la potentielle suppression de la taxe d'habitation avec une forme de compensation non établie à ce jour.

Une croissance est prévue pour le budget du cinéma avec une augmentation de la fréquentation de 25 000 à 28 000 entrées grâce aux actions mises en place.

La proposition pour la modification des statuts de la régie Voreppe Chaleur Bois pour l'utilisation des nouvelles énergies renouvelables, comme les panneaux solaires est envisagée.

Présentation du Budget primitif de la Ville 2019

Les grands équilibres de fonctionnement

	BP 2019		BP 2019
<i>Charges à caractère général</i>	3 483 788	<i>Produits des services</i>	1 112 117
<i>Dépenses de personnel</i>	7 500 300	<i>Impôts et taxes</i>	11 119 083
<i>Atténuation de produits</i>	79 500	<i>Dotations et subventions</i>	963 154
<i>Autres charges de gestion courante</i>	1 470 283	<i>Autres produits de gestion courante (loyers)</i>	426 000
<i>Charges financières</i>	208 505	<i>Atténuation de charges</i>	28 000
<i>Charges exceptionnelles</i>	123 395	<i>Autres</i>	0
<i>Dépenses imprévues</i>	112 000	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 648 354
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 977 771		
<i>Virement section d'investissement</i>	345 583	<i>Opérations d'ordre</i>	20 000
<i>Opérations d'ordre (Amortissement)</i>	345 000		
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 668 354	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 668 354

Dépenses de fonctionnement

	CA 2017	BP 2018	BP 2019
<i>Charges à caractère général</i>	2 985 588	3 398 535	3 483 788
<i>Dépenses de personnel</i>	7 127 766	7 456 710	7 500 300
<i>Atténuation de produits</i>	18 960	35 000	79 500
<i>Autres charges de gestion courante</i>	1 380 028	1 443 878	1 470 283
<i>Charges financières</i>	244 096	228 500	208 505
<i>Charges exceptionnelles</i>	82 225	95 200	123 395
<i>Dépenses imprévues</i>		112 000	112 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 838 663	12 769 823	12 977 771

	CA 2017	BP 2018	BP 2019
<i>Charges à caractère général</i>	2 985 588	3 398 535	3 483 788
<i>Achats</i> (fournitures, fluides, alimentation...)	1 315 121	1 348 074	1 397 822
<i>Services extérieurs</i> (contrat de maintenance, prestation de services, assurances...)	837 750	1 262 380	1 243 225
<i>Autres services extérieurs</i> (animation, personnel extérieur, réception...)	776 080	729 131	784 271
<i>Impôts et taxes</i>	56 637	58 950	58 470
<i>Dépenses de personnel</i>	7 127 766	7 456 710	7 500 300
<i>Atténuation de produits</i>	18 960	35 000	79 500
<i>Autres charges de gestion courante</i>	1 380 028	1 443 878	1 470 283
<i>Charges financières</i>	244 096	228 500	208 505
<i>Charges exceptionnelles</i>	82 225	95 200	123 395
<i>Dépenses imprévues</i>		112 000	112 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 838 663	12 769 823	12 977 771

Evolution par rapport au BP 2018

Augmentation du coût des fluides

Navette restaurant scolaire (bus)

20 ans du RAM et de la crèche

Achat /Location matériel pour des animations (marché de Noël..)

Réévaluation de l'enveloppe Personnel extérieur (Adéquation, Profession sport 38...)

	CA 2017	BP 2018	BP 2019
<i>Charges à caractère général</i>	2 985 588	3 398 535	3 483 788
<i>Dépenses de personnel</i>	7 127 766	7 456 710	7 500 300
<i>Atténuation de produits</i>	18 960	35 000	79 500
<i>Autres charges de gestion courante</i>	1 380 028	1 443 878	1 470 283
<i>Charges financières</i>	244 096	228 500	208 505
<i>Charges exceptionnelles</i>	82 225	95 200	123 395
<i>Dépenses imprévues</i>		112 000	112 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 838 663	12 769 823	12 977 771

Dépenses ressources humaines agrégées

Evolution RH agrégée

	CA 2015	CA 2016	BP 2017	CA2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Chapitre (012)	7 572 895,00	7 481 947,00	7 306 670,00	6 996 721,10	7 124 138,00	6 971 118,00	7 164 671,00
Chapitre (011)	77 435,00	107 927,00	100 000,00	188 931,18	58 000,00	123 757,00	112 745,68

Ville (011 et 012)

	CA 2015	CA 2016	BP 2017	CA2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Cinéma	71 208,00	78 712,00	79 257,00	76 073,57	116 660,00	114 961,00	115 165,00
CCAS	504 656,00	509 110,00	489 995,00	483 982,15	479 473,00	469 984,00	496 000,00
FLPA	234 880,00	230 858,00	237 370,00	232 787,79	239 160,00	256 060,00	249 625,00

Ensemble ville + Cinéma

	7 721 538,00	7 668 586,00	7 485 927,00	7 261 725,85	7 298 798,00	7 209 836,00	7 392 581,68
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Ensemble CCAS + FLPA

	739 536,00	739 968,00	727 365,00	716 769,94	718 633,00	726 044,00	745 625,00
--	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Ensemble agrégé

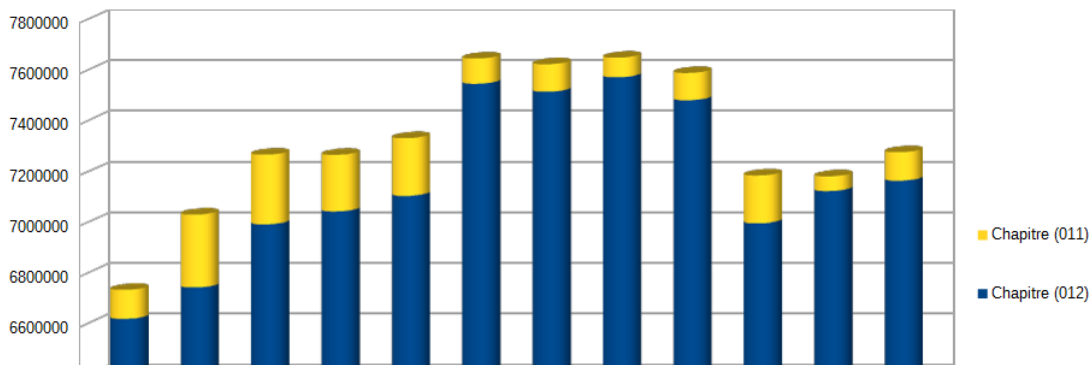
	8 461 074,00	8 408 554,00	8 213 292,00	7 978 495,79	8 017 431,00	7 935 880,00	8 138 206,68
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Evolution N/N-1

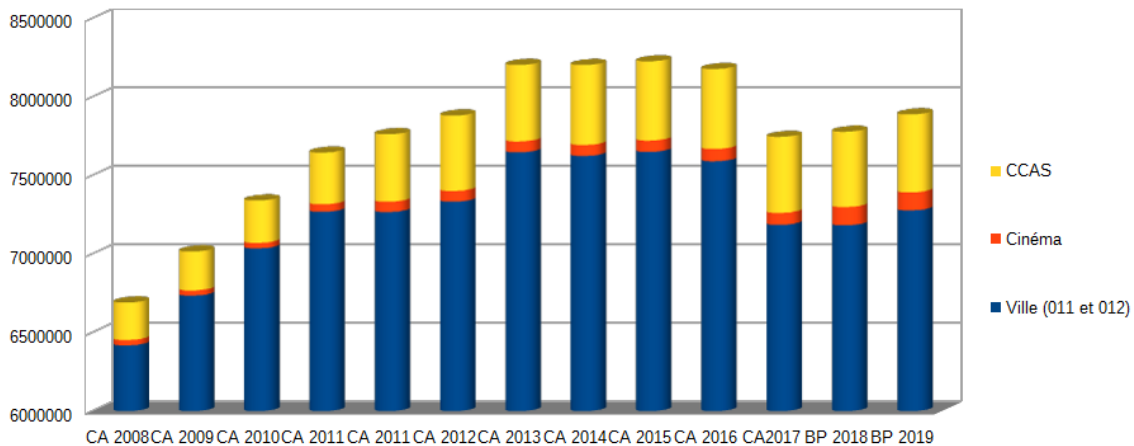
	0,35 %	-0,62 %	-2,38 %	-5,39 %	-2,44 %	-0,54 %	1,48 %
--	--------	---------	---------	---------	---------	---------	--------

Pourcentages de BP à BP et CA à CA

Dépenses ressources humaines



Dépenses ressources humaines agrégées



Evolution des effectifs budgétaires 2014 – 2015 – 2016 - 2017

POLE	2014	2015	2016	2017	Evolution sur 3 ans
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	45,40	42,56	43,22	43,56	-4,05 %
ANIMATION VIE LOCALE	30,90	37,63	34,93	29,93*	-3,14 %
COMMUNICATION RELATIONS PUBLIQUES	11,75	8,24	5,17	4,43	-62,29 %
DIRECTION GÉNÉRALE	14,07	14,07	13,59	12,30	-12,56 %
ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	77,20	77,20	75,28	73,71	-4,52 %
RESSOURCES ET MOYENS	15,23	15,23	14,81	14,84	-2,58 %
CCAS/Charminelle	0,00	1,13	2,47	3,72	
TOTAL	194,54	196,06	189,47	182,49	-6,20 %

* Transfert Médiathèque : -6,59

Dépenses de fonctionnement

	CA 2017	BP 2018	BP 2019
<i>Charges à caractère général</i>	2 985 588	3 398 535	3 483 788
<i>Dépenses de personnel</i>	7 127 766	7 456 710	7 500 300
Atténuation de produits	18 960	35 000	79 500
<i>FPIC</i>	18 321	35 000	29 500
<i>Autres charges de gestion courante</i>	1 380 028	1 443 878	1 470 283
<i>Charges financières</i>	244 096	228 500	208 505
<i>Charges exceptionnelles</i>	82 225	95 200	123 395
<i>Dépenses imprévues</i>		112 000	112 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 838 663	12 769 823	12 977 771

Provision « loi SRU »
50 000 €

Dépenses de fonctionnement

	CA 2017	BP 2018	BP 2019
<i>Charges à caractère général</i>	2 985 588	3 398 535	3 483 788
<i>Dépenses de personnel</i>	7 127 766	7 456 710	7 500 300
<i>Atténuation de produits</i>	18 960	35 000	79 500
Autres charges de gestion courante	1 380 028	1 443 878	1 470 283
<i>Indemnités des élus</i>	125 168	124 830	137 400
SDIS	227 421	230 000	232 000
CCAS	550 358	635 555	636 630
<i>Subventions aux associations</i>	455 853	422 493	452 963
Autres	21 228	31 000	11 290
<i>Charges financières</i>	244 096	228 500	208 505
<i>Charges exceptionnelles</i>	82 225	95 200	123 395
<i>Dépenses imprévues</i>		112 000	112 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 838 663	12 769 823	12 977 771

Indemnités des élus

Majoration de l'indice sommital

Subventions

reversement MJC / DSP

(conforme à la convention)

Dépenses de fonctionnement

	CA 2017	BP 2018	BP 2019
<i>Charges à caractère général</i>	2 985 588	3 398 535	3 483 788
<i>Dépenses de personnel</i>	7 127 766	7 456 710	7 500 300
<i>Atténuation de produits</i>	18 960	35 000	79 500
<i>Autres charges de gestion courante</i>	1 380 028	1 443 878	1 470 283
Charges financières	244 096	228 500	208 505
<i>Charges exceptionnelles</i>	82 225	95 200	123 395
<i>Dépenses imprévues</i>		112 000	112 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 838 663	12 769 823	12 977 771

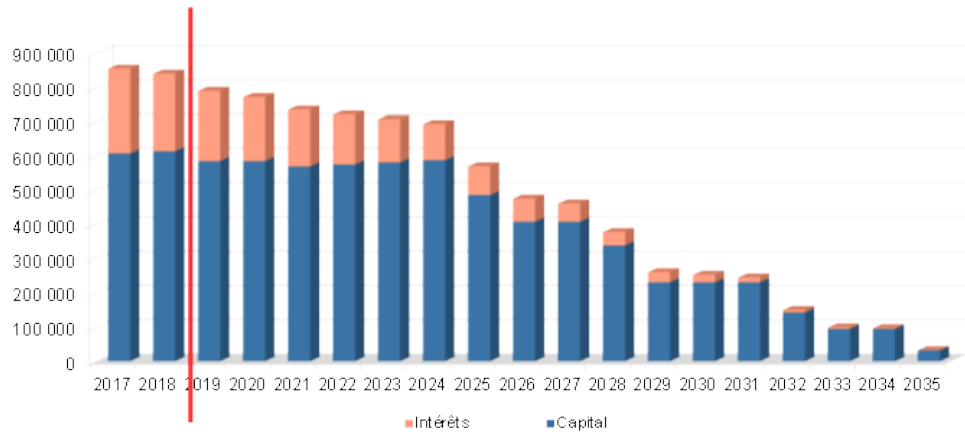
Baisse due :

- Pas de nouvel emprunt

- Evolution naturelle du remboursement capital / intérêts

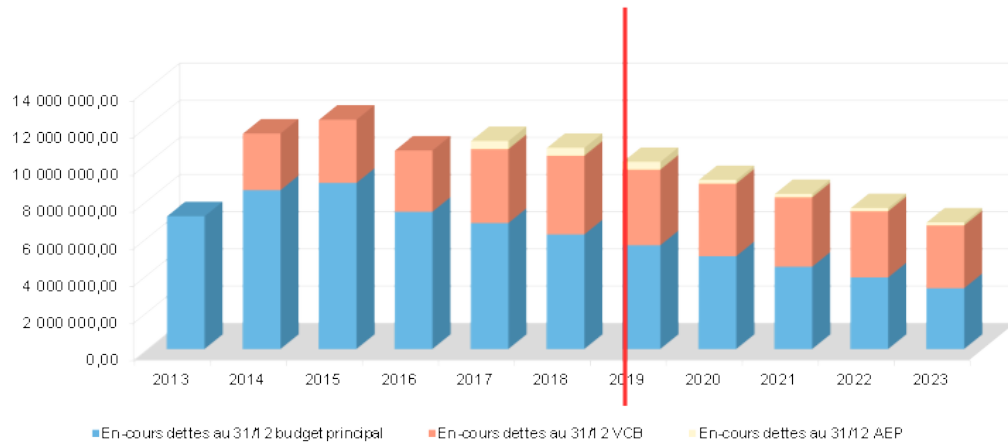
Evolution de la dette - Budget principal

Extinction en annuité



Evolution de la dette agrégée

Capital restant agrégé



Dépenses de fonctionnement

	CA 2017	BP 2018	BP 2019
<i>Charges à caractère général</i>	2 985 588	3 398 535	3 483 788
<i>Dépenses de personnel</i>	7 127 766	7 456 710	7 500 300
<i>Atténuation de produits</i>	18 960	35 000	79 500
<i>Autres charges de gestion courante</i>	1 380 028	1 443 878	1 470 283
<i>Charges financières</i>	244 096	228 500	208 505
Charges exceptionnelles	82 225	95 200	123 395
<i>Subvention cinéma</i>	66 661	90 000	119 095
<i>Autres</i>	15 564	5 200	4 300
<i>Dépenses imprévues</i>		112 000	112 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 838 663	12 769 823	12 977 771

Subvention du cinéma adaptée

Recettes de fonctionnement

	CA 2017	BP 2018	BP 2019
<i>Produits des services</i>	1 024 214	1 054 380	1 112 117
<i>Impôts et taxes</i>	11 011 197	10 890 500	11 119 083
<i>Dotations et subventions</i>	1 189 534	1 110 545	963 154
<i>Autres produits de gestion courante (loyers)</i>	435 563	425 000	426 000
<i>Atténuation de charges</i>	141 068	46 601	28 000
<i>Produits exceptionnels</i>	2 162 945	10 000	0
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 964 522	13 537 026	13 648 354

Recettes de fonctionnement

	CA 2017	BP 2018	BP 2019
Produits des services	1 024 214	1 054 380	1 112 117
Restauration scolaire	366 663	369 400	370 000
Crèche	199 574	217 000	217 000
Reversement CCAS	179 887	246 283	294 292
Ecole de musique	66 371	60 000	60 000
Piscine	42 801	45 000	45 000
Autres (dont garderie en 2016)	168 918	116 697	125 825
<i>Impôts et taxes</i>	<i>11 011 197</i>	<i>10 890 500</i>	<i>11 119 083</i>
<i>Dotations et subventions</i>	<i>1 189 534</i>	<i>1 110 545</i>	<i>963 154</i>
<i>Autres produits de gestion courante (loyers)</i>	<i>435 563</i>	<i>425 000</i>	<i>426 000</i>
<i>Atténuation de charges</i>	<i>141 068</i>	<i>46 601</i>	<i>28 000</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>2 162 945</i>	<i>10 000</i>	<i>0</i>
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 964 522	13 537 026	13 648 354

CCAS

Écart 2018/2019 : coquille prévision refacturation frais d'entretien des locaux Espace Rosa Parks

Autres

Augmentation de la refacturation des agents mis à disposition de la MJC

Recettes de fonctionnement

	CA 2017	BP 2018	BP 2019
<i>Produits des services</i>	<i>1 024 214</i>	<i>1 054 380</i>	<i>1 112 117</i>
Impôts et taxes	11 011 197	10 890 500	11 119 083
Impôts locaux	5 247 108	5 231 000	5 469 720
Reversement CAPV	5 104 478	5 108 000	5 107 863
Autres	659 611	551 500	541 500
<i>Dotations et subventions</i>	<i>1 189 534</i>	<i>1 110 545</i>	<i>963 154</i>
<i>Autres produits de gestion courante (loyers)</i>	<i>435 563</i>	<i>425 000</i>	<i>426 000</i>
<i>Atténuation de charges</i>	<i>141 068</i>	<i>46 601</i>	<i>28 000</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>2 162 945</i>	<i>10 000</i>	<i>0</i>
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 964 522	13 537 026	13 648 354

Impôts locaux

Ajustement à la hausse au regard du BS 2018

Evolution des bases de 3,3 %

Recettes de fonctionnement

	CA 2017	BP 2018	BP 2019
<i>Produits des services</i>	1 024 214	1 054 380	1 112 117
<i>Impôts et taxes</i>	11 011 197	10 890 500	11 119 083
Dotations et subventions	1 189 534	1 110 545	963 154
DGF et autres dotations Etat	382 098	391 486	275 200
CAF	546 490	647 942	547 635
Département et Région	68 181	53 159	53 119
Emplois d'avenir	40 626	7 608	0
Autres	152 139	74 836	87 200
<i>Autres produits de gestion courante (loyers)</i>	435 563	425 000	426 000
<i>Atténuation de charges</i>	141 068	46 601	28 000
<i>Produits exceptionnels</i>	2 162 945	10 000	0
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 964 522	13 537 026	13 648 354

État

Baisse de la DGF et des compensations exonération TH TF

CAF

Perte Subvention CEJ/ PSO (perçu directement par la MJC)

Fin des contrats aidés

Recettes de fonctionnement

	CA 2017	BP 2018	BP 2019
<i>Produits des services</i>	1 024 214	1 054 380	1 112 117
<i>Impôts et taxes</i>	11 011 197	10 890 500	11 119 083
<i>Dotations et subventions</i>	1 189 534	1 110 545	963 154
Autres produits de gestion courante (loyers)	435 563	425 000	426 000
<i>Atténuation de charges</i>	141 068	46 601	28 000
<i>Produits exceptionnels</i>	2 162 945	10 000	0
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 964 522	13 537 026	13 648 354

Prévision prudente :

modification de la tarification en 2018

Recettes de fonctionnement

	CA 2017	BP 2018	BP 2019
<i>Produits des services</i>	1 024 214	1 054 380	1 112 117
<i>Impôts et taxes</i>	11 011 197	10 890 500	11 119 083
<i>Dotations et subventions</i>	1 189 534	1 110 545	963 154
<i>Autres produits de gestion courante (loyers)</i>	435 563	425 000	426 000
<i>Atténuation de charges</i>	141 068	46 601	28 000
<i>Produits exceptionnels</i>	2 162 945	10 000	0
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 964 522	13 537 026	13 648 354

Remboursement

FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

Recettes de fonctionnement

	CA 2017	BP 2018	BP 2019
<i>Produits des services</i>	1 024 214	1 054 380	1 112 117
<i>Impôts et taxes</i>	11 011 197	10 890 500	11 119 083
<i>Dotations et subventions</i>	1 189 534	1 110 545	963 154
<i>Autres produits de gestion courante (loyers)</i>	435 563	425 000	426 000
<i>Atténuation de charges</i>	141 068	46 601	28 000
<i>Produits exceptionnels</i>	2 162 945	10 000	0
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 964 522	13 537 026	13 648 354

Prévision 2018 remboursement sur sinistre

Les grands équilibres d'investissement

	BP 2019		BP 2019
<i>Immobilisations incorporelles</i>	35 000	<i>Subventions d'investissement</i>	171 200
<i>Subventions d'équipement versées</i>	40 000	<i>Emprunt et dettes assimilées</i>	2 218 290
<i>Immobilisations corporelles</i>	286 500	<i>Produits des cessions</i>	204 925
<i>Immobilisations en cours</i>	2 555 198	<i>Dotations, fonds divers</i>	310 000
<i>Emprunt et dettes assimilées</i>	600 000	<i>Autres</i>	62 700
<i>Autres dépenses d'ordre</i>	121 000	<i>Recettes d'ordre (Amortissement et auto-financement)</i>	690 583
<i>dépenses d'ordre</i>	20 000	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 657 698
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 657 698		

Les dépenses d'investissement

	CA 2017	BP 2018	BP 2019
<i>Immobilisations incorporelles</i>	30 992	62 170	35 000
<i>Subventions d'équipement versées</i>	0	151 730	40 000
<i>Immobilisations corporelles</i>	492 498	204 986	286 500
<i>Immobilisations en cours</i>	1 782 311	2 031 000	2 555 198
<i>Emprunt et dettes assimilées</i>	607 318	615 000	600 000
<i>Autres dépenses d'ordre</i>	0	212 700	121 000
<i>dépenses d'ordre</i>	7 619	20 000	20 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 920 739	3 297 586	3 657 698

Les recettes d'investissement

	CA 2017	BP 2018	BP 2019
<i>Subventions d'investissement</i>	152 090	29 350	171 200
<i>Emprunt et dettes assimilées</i>	0	1 220 628	2 218 290
<i>Produits des cessions</i>	0	819 650	204 925
<i>Dotations, fonds divers</i>	838 836	360 000	310 000
<i>Autres</i>	1 942 009	62 700	62 700
<i>Recettes d'ordre</i>	2 440 598	805 258	690 583
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 373 533	3 297 586	3 657 698

*

** emprunt inscrit avant reprise des excédents au BS*

Investissement – Projets PPI

INVESTISSEMENT INTITULE DEPENSES PAR PROJETS	BP 2019
PROJETS PPI	
Redynamisation du Bourg	1 078 000,00 €
Groupe Scolaire Debelle Maternelle et périscolaire	100 000,00 €
Sécurisation falaise des Balmes/Rue Plassard	4 000,00 €
Bourg Vieux, Pign. le François ÉTUDE VRD	40 000,00 €
Accessibilité sécurité voirie	270 000,00 €
Accessibilité bâtiments	58 000,00 €
Églises	10 000,00 €
GENDARMERIE	5 000,00 €
Pole d'échange Multimodal	210 000,00 €
SÉCURITÉ	200 000,00 €
TOTAL PPI	1 975 000,00 €

Investissement – Projets hors PPI

HORS PPI	BP 2019
Voirie	497 000,00 €
Éclairage public	33 000,00 €
Acquisitions véhicules	25 000,00 €
Propreté	1 500,00 €
Espaces Verts	36 500,00 €
Aménagement urbain	101 000,00 €
Ensemble Sportif Pigneguy	28 500,00 €
Arcade	1 500,00 €
Piscine	1 500,00 €
Restaurants scolaires	39 600,00 €
Divers Écoles	3 000,00 €
Crèche	6 400,00 €
Informatique	95 000,00 €
Informatique Écoles	25 000,00 €
Maternelle	26 829,00 €
Élémentaire	5 119,00 €
ROSA PARKS	60 000,00 €
Mairie	6 500,00 €
CTM	5 000,00 €
ANIMATION	14 750,00 €
TOTAL HORS PPI	1 012 698,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	2 987 698,00 €

Délibération n°8808 - Finances – Budget primitif 2019 – Budget principal de la Ville

Monsieur Olivier GOY, Adjoint en charge de l'économie, des finances et des ressources humaines, expose que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le rapport et le projet de budget présentés,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil municipal du 14 février 2019,

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	62 170,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
204	Subventions d'équipement versées	151 730,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles	204 986,00	0,00	286 500,00	286 500,00	286 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 031 000,00	0,00	2 555 198,00	2 555 198,00	2 555 198,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 449 886,00	0,00	2 916 698,00	2 916 698,00	2 916 698,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	0,00	71 000,00	71 000,00	71 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	615 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	62 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses financières	827 700,00	0,00	721 000,00	721 000,00	721 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 277 586,00	0,00	3 637 698,00	3 637 698,00	3 637 698,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	TOTAL	3 297 586,00	0,00	3 657 698,00	3 657 698,00	3 657 698,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 657 698,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	29 350,00	0,00	171 200,00	171 200,00	171 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 220 628,00	0,00	2 218 290,00	2 218 290,00	2 218 290,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 249 978,00	0,00	2 389 490,00	2 389 490,00	2 389 490,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	360 000,00	0,00	310 000,00	310 000,00	310 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	62 700,00	0,00	62 700,00	62 700,00	62 700,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	819 650,00	0,00	204 925,00	204 925,00	204 925,00
	Total des recettes financières	1 242 350,00	0,00	577 625,00	577 625,00	577 625,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 492 328,00	0,00	2 967 115,00	2 967 115,00	2 967 115,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	380 258,00		345 583,00	345 583,00	345 583,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	425 000,00		345 000,00	345 000,00	345 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	805 258,00		690 583,00	690 583,00	690 583,00
	TOTAL	3 297 586,00	0,00	3 657 698,00	3 657 698,00	3 657 698,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 657 698,00
---	---------------------

Section de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	46 601,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 069 985,00	0,00	1 112 117,00	1 112 117,00	1 112 117,00
73	Impôts et taxes	10 890 500,00	0,00	11 119 083,00	11 119 083,00	11 119 083,00
74	Dotations et participations	1 109 595,00	0,00	963 154,00	963 154,00	963 154,00
75	Autres produits de gestion courante	425 000,00	0,00	426 000,00	426 000,00	426 000,00
Total des recettes de gestion courante		13 541 681,00	0,00	13 648 354,00	13 648 354,00	13 648 354,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 551 681,00	0,00	13 648 354,00	13 648 354,00	13 648 354,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL		13 571 681,00	0,00	13 668 354,00	13 668 354,00	13 668 354,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 668 354,00
--	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 395 135,00	0,00	3 483 788,00	3 483 788,00	3 483 788,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 456 710,00	0,00	7 500 300,00	7 500 300,00	7 500 300,00
014	Atténuations de produits	35 000,00	0,00	79 500,00	79 500,00	79 500,00
65	Autres charges de gestion courante	1 443 878,00	0,00	1 470 283,00	1 470 283,00	1 470 283,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		12 330 723,00	0,00	12 533 871,00	12 533 871,00	12 533 871,00
66	Charges financières	228 500,00	0,00	208 505,00	208 505,00	208 505,00
67	Charges exceptionnelles	95 200,00	0,00	123 395,00	123 395,00	123 395,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	112 000,00		112 000,00	112 000,00	112 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 766 423,00	0,00	12 977 771,00	12 977 771,00	12 977 771,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	380 258,00		345 583,00	345 583,00	345 583,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	425 000,00		345 000,00	345 000,00	345 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		805 258,00		690 583,00	690 583,00	690 583,00
TOTAL		13 571 681,00	0,00	13 668 354,00	13 668 354,00	13 668 354,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 668 354,00
--	----------------------

Vu l'avis favorable de la commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 13 mars 2019, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec **5 oppositions et 1 abstention** :

- d'adopter le Budget Principal de la Ville tel que présenté,
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Budget d'exploitation 2019

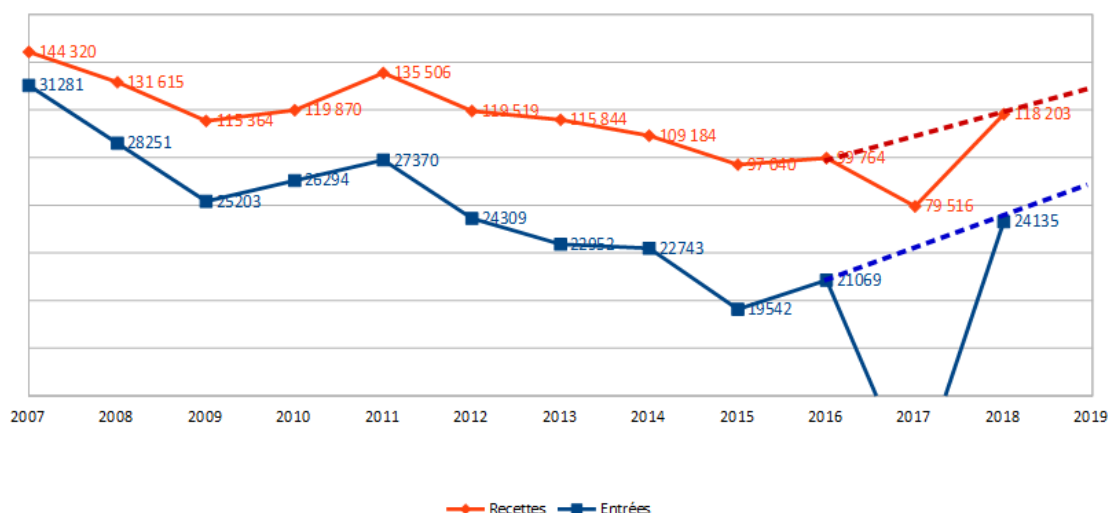
Équilibre de la section : 302 340,00 €

Sur la base prévisionnelle de 28 000 entrées

DEPENSES	BP 2018	BP 2019
Charges à caractère général	170 810	140 390
Charges de personnel	116 660	115 165
Autres charges	2 000	2 000
Intérêt de la dette	3 920	3 485
Dotations aux amortissements et virement à la section d'investissement	14 360	41 300
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	307 750	302 340

RECETTES	BP 2018	BP 2019
Ventes	207 630	152 745
Subvention exploitation	90 000	125 595
Opérations d'ordre	10 120	24 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	307 750	302 340

Recettes et entrées



Budget d'investissement 2019

Équilibre de la section : 136 300,00 €

DEPENSES	BP 2018	BP 2019
<i>Immo. Corporelles</i>	1 300	8 000
<i>Immo. En cours</i>	421 000	
Emprunts	14 450	104 300
Opération d'ordre, transfert	10 120	24 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	446 870	136 300

RECETTES	BP 2018	BP 2019
<i>Subvention</i>	415 950	0
<i>Immo. en cours</i>	6 310	0
Opération d'ordre, transfert	14 360	41 300
<i>Dotation et réserves</i>	10 210	95 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	446 830	136 300

Délibération n°8809 - Finances – Budget primitif 2019 – Budget annexe Cinéma le CAP

Monsieur Olivier GOY, Adjoint en charge de l'économie, des finances et des ressources humaines, expose que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu le rapport et le projet de budget présentés,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil municipal du 14 février 2019,

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 300,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	421 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		422 300,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 450,00	0,00	104 300,00	104 300,00	104 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		14 450,00	0,00	104 300,00	104 300,00	104 300,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		436 750,00	0,00	112 300,00	112 300,00	112 300,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	10 120,00		24 000,00	24 000,00	24 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		10 120,00		24 000,00	24 000,00	24 000,00
TOTAL		446 870,00	0,00	136 300,00	136 300,00	136 300,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	136 300,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	415 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		422 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 210,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		10 210,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		432 510,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		16 800,00	16 800,00	16 800,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	14 360,00		24 500,00	24 500,00	24 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		14 360,00		41 300,00	41 300,00	41 300,00
TOTAL		446 870,00	0,00	136 300,00	136 300,00	136 300,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	136 300,00
---	-------------------

Section d'exploitation :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	170 810,00	0,00	140 390,00	140 390,00	140 390,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	116 660,00	0,00	115 165,00	115 165,00	115 165,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses de gestion des services		289 470,00	0,00	257 555,00	257 555,00	257 555,00
66	Charges financières	3 920,00	0,00	3 485,00	3 485,00	3 485,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		293 390,00	0,00	261 040,00	261 040,00	261 040,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		16 800,00	16 800,00	16 800,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	14 360,00		24 500,00	24 500,00	24 500,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		14 360,00		41 300,00	41 300,00	41 300,00
TOTAL		307 750,00	0,00	302 340,00	302 340,00	302 340,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	302 340,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	207 630,00	0,00	152 745,00	152 745,00	152 745,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	90 000,00	0,00	125 595,00	125 595,00	125 595,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		297 630,00	0,00	278 340,00	278 340,00	278 340,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		297 630,00	0,00	278 340,00	278 340,00	278 340,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	10 120,00		24 000,00	24 000,00	24 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		10 120,00		24 000,00	24 000,00	24 000,00
TOTAL		307 750,00	0,00	302 340,00	302 340,00	302 340,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	302 340,00
---	-------------------

Vu l'avis favorable de la commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 13 mars 2019, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'adopter le budget annexe Cinéma le CAP tel que présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Présentation du Budget primitif de Voreppe Chaleur Bois 2019

Le réseau « centre ville »

Une chaudière bois, de 2 200 KW

La chaudière bois de l'OPAC de 500 KW

Les chaudières gaz de l'OPAC et de Pluralis (secours et pointes)



Longueur de 5 Kms, il dessert 22 sous-stations
Puissance souscrite de 6 398 Kw, 8 600 Mwh

Le réseau « des Bannettes »

Une chaudière bois, de 600 KW

Une centrale solaire thermique de 100 KW,

Les chaudières gaz de la piscine (secours et pointes)



Longueur de 1 Km, il dessert 12 sous-stations
Puissance souscrite de 923 Kw, 1 100 Mwh

➤ Budget de fonctionnement 2019 :

- Achat d'énergie 377 k€
- Maintenance/service 162 k€
- Enveloppe prévue pour le paiement des impôts 55 k€
- Produit des services 813 k€ (base liée à la restructuration du quartier de Bourg Vieux)

DEPENSES	CA 2017	BP 2018	BP 2019
Charges à caractère général	486 514,14	568 625	615 600
Intérêt de la dette	120 624,39	127 800	131 250
Charges exceptionnelles	18 413,52	20 000	20 000
Dotations aux amortissements et virement à la section d'investissement	134 481,52	201 100	219 390
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	760 033,57	917 525	986 240

RECETTES	CA 2017	BP 2018	BP 2019
Redevance	661 492,78	861 525	813 240
Taxe raccordement			117 000
amortissement subv	27 078,00	56 000	56 000
Opérations d'ordre	46 055,99		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	734 626,77	917 525	986 240

➤ **Budget d'investissement 2019 :**

- Extension réseau (Avenue Chapays et Avenue du 11 novembre)

DEPENSES	CA 2017	BP 2018	BP 2019
<i>Emprunts</i>	108 855,08	145 100	162 000
<i>Terrain nus</i>		85 000	
Installation, matériel en cours	960 724,03	985 000	733 000
Opération d'ordre, transfert	46 055,99	56 000	56 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 115 635,10	1 271 100	951 000

RECETTES	CA 2017	BP 2018	BP 2019
<i>Subvention</i>	387 213,97	850 000	671 910
<i>Emprunts</i>	804 900,00	220 000	59 700
Opération d'ordre, transfert	134 481,52	201 100	219 390
<i>Reserves</i>	44 900,00		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 371 495,49	1 271 100	951 000

Délibération n°8810

Finances – Budget primitif 2019 – Budget annexe Voreppe Chaleur Bois

Monsieur Olivier GOY, Adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines, rappelle au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu le rapport et le projet de budget présentés,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil municipal du 14 février 2019,

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	985 000,00	0,00	733 000,00	733 000,00	733 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 070 000,00	0,00	733 000,00	733 000,00	733 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	145 100,00	0,00	162 000,00	162 000,00	162 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	145 100,00	0,00	162 000,00	162 000,00	162 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 215 100,00	0,00	895 000,00	895 000,00	895 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	56 000,00		56 000,00	56 000,00	56 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	56 000,00		56 000,00	56 000,00	56 000,00
	TOTAL	1 271 100,00	0,00	951 000,00	951 000,00	951 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	951 000,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	850 000,00	0,00	671 910,00	671 910,00	671 910,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	220 000,00	0,00	59 700,00	59 700,00	59 700,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 070 000,00	0,00	731 610,00	731 610,00	731 610,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 070 000,00	0,00	731 610,00	731 610,00	731 610,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	51 100,00		69 390,00	69 390,00	69 390,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	150 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	201 100,00		219 390,00	219 390,00	219 390,00
	TOTAL	1 271 100,00	0,00	951 000,00	951 000,00	951 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	951 000,00
---	-------------------

Section d'exploitation :

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	615 600,00		615 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	131 250,00	0,00	131 250,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	150 000,00	150 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		69 390,00	69 390,00
	Dépenses d'exploitation – Total	766 850,00	219 390,00	986 240,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	986 240,00
---	-------------------

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	930 240,00		930 240,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	56 000,00	56 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	930 240,00	56 000,00	986 240,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	986 240,00
---	-------------------

Vu les avis favorables du Conseil d'exploitation de la régie « Voreppe Chaleur Bois » du 12 mars 2019 et de la Commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 13 mars 2019, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'adopter le Budget annexe « Voreppe Chaleur Bois » tel que présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Laurent GODARD remercie les services pour la qualité de cette présentation et du travail ainsi que les services

Intervention de Laurent GODARD :

« Un budget est un moment fort de l'activité municipale et d'autant plus en cette dernière année de mandat où les choix antérieurs s'agrègent.

Je vous remercie de l'exposé auquel il manque un travail sérieux de présentation et d'anticipation du Plan Pluriannuel d'investissement comme nous l'avions demandé

Un plan pluriannuel d'investissement se doit d'identifier toutes les dépenses sur le moyen et long terme auquel la commune devra faire face. Il est mis à jour lors de toute évolution de la situation. C'est un document vivant indispensable pour anticiper.

Force est de constater que celui qui nous est présenté est une vision court-termiste, occultant les enjeux et tronquant la visibilité

Ce manque de visibilité est d'autant plus ennuyeux que le budget que vous présentez dégrade les équilibres globaux des finances de la commune. Les évolutions que je donne sont de budget à budget puisque vous ne nous avez pas encore présenté le compte administratif que vous avez depuis maintenant 3 mois

- la masse salariale est contenue à une hausse de 0,58 % (et 1,1 % si on ajoute le compte 011). Cette maîtrise est nécessaire même si nous ne partageons pas tous vos choix. En matière de remplacement des agents absents par exemple, les surcharges s'accumulent et le service rendu aux Voreppins s'en ressent forcément

- le plus inquiétant est la très forte augmentation des charges hors personnel à +3,09 % (fonctionnement moins les charges de personnel). C'est une dérive très inquiétante qui renoue avec des évolutions constatées dans le mandat de Mr MATHE quand Anne GERIN était adjointe aux finances. Ce rythme avait été ramené à un rythme moyen annuel de l'ordre de 0,3 % avant 2014. Certes elles ont été gelées pendant 2 ou 3 ans depuis, mais là c'est comme si après une période de régime sec, on se relançait sur les tablettes de chocolat à volonté. C'est dangereux

- Mais le point majeur d'inquiétude de ce budget est l'apparition de l'effet ciseaux !! Les dépenses de fonctionnement totales augmentent deux fois plus vite que les recettes de fonctionnement (+1,63 % face à +0,82%). Vous dépensez plus en fonctionnement que ce que vous gagnez. Ce n'est pas soutenable. Pour la gestion en « bon père de famille » dont vous vous faites les chantres dans toutes les communications municipales, vous repasserez.

Ne pas mentionner cet effet ciseau et nous laisser le découvrir par nous même est un manque grave de transparence et de déontologie.

Je ne vais pas rentrer dans le détail ligne à ligne de ce budget mais je tiens à souligner quelques points de désaccord sur certains choix et arbitrages

- La chaudière du restaurant Achard doit être changée. Vous avez choisi d'investir sur une chaudière gaz alors que l'école est desservie par le réseau de chaleur bois. Vous justifiez ce choix car ça coûterait plus cher en investissement d'environ 30 000 € et notamment parce qu'il faudrait refaire le plateau sportif (ce qui ne serait d'ailleurs pas du luxe avec toutes les reprises de goudron qu'il y a déjà).

C'est votre choix, comme cela nous a été asséné en commission,

Soit, mais nous ne le partageons pas

La commune a fait l'effort de créer un réseau de chaleur, et là, vous ne l'exploitez pas. Étendre le réseau de quelques dizaines de mètres n'est à faire qu'une fois pour ensuite en profiter.

De plus, et ça date juste du dernier conseil municipal, vous mettez en avant une augmentation du coût de l'énergie 5 à 6 fois plus forte pour le gaz que pour le bois. Quelle cohérence dans ce cas ?

Pour économiser un peu d'investissement vous êtes prêt à payer la facture de chauffage au gaz de plus en plus cher années après années, pendant au moins 15 ans ! Ce n'est pas comme si on venait de voir qu'on avait un problème dans nos dépenses courantes ... Mais on pourra noter une certaine cohérence de votre part dans ces non économies d'énergies puisque vous aviez déjà refusé une isolation plus performante lors de la réfection du toit du gymnase Pigneguy il y a 2 ou 3 ans

- Sur un autre sujet, vous mettez en avant que vous allez rééquiper en matériel neuf toutes les salles informatiques des écoles.

Que l'on donne des moyens à nos élèves, c'est une très bonne chose, et tout le monde en est d'accord, mais vous savez très bien que ces salles dédiées posent des problèmes d'utilisabilité.

- elles ne sont pas utilisées à plein régime car les enseignants ne peuvent gérer les 30 enfants d'une classe devant les postes.

- si on voulait que ces salles soient utilisées, il faut alors dédier du personnel communal et donc là encore des coûts supplémentaires.

Il existe des solutions, comme l'aménagement systématique de postes en fond classe ou toute autre solution que les enseignants pourront proposer. Certes ça doit être travaillé ... là, cet investissement de 30 000 € sert à se donner bonne conscience et pourra toujours être valorisé sur un dernier budget de mandat ...

- concernant les investissements sur Bourg Vieux, après 5 ans de sommeil de la part de la commune, les aménagements complémentaires à la réfection de Pluralis semblent être relancés. Vous avez annoncé fièrement lors du DOB dégager 1 M€ pour une nouvelle tranche après celle du Rif-vachet lancée en 2013 et réceptionnée en 2014.

par contre, aucune visibilité sur le moyen terme et sur les autres travaux nécessaires qui ne sont même pas inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement

De plus, on voit que pour cette année, ah, ben, non, ce ne sera pas 1 M€. Vous avez mis 40 000 euros pour faire bonne mesure, mais on est loin de la prise en compte des attentes réelles des habitants. Annoncer 1 M€, mettre 40 000 € au budget, ça c'est de la communication !!!

Je vais arrêter là pour le budget principal, on pourrait en dire bien d'autres.

Pour conclure, si « ce budget n'est pas un budget pour rien » pour paraphraser votre publi-reportage dans le Voreppe émoi, c'est un budget d'affichage et de communication
Aucun plan pluriannuel sérieux n'est présenté et nous déplorons ne pas avoir le compte administratif qui est en votre possession depuis des mois

Ce budget hypothèque l'avenir de notre commune sur le plan financier avec une très forte hausse des dépenses, plus fortes que nos recettes.

Nous ne voterons donc pas ce budget. »

Luc REMOND rappelle que lors de la présentation du DOB, le PPI a été présenté sur plusieurs années. Le CA doit être rapproché du compte de gestion de la Trésorerie pour être concordant.

Laurent GODARD précise que cela fait 3 mois qu'il demande le CA et que c'est la première fois qui lui est dit qu'il n'est pas finalisé.

Olivier GOY précise que l'information a été donnée en commission.

Luc REMOND précise que pour l'école Achard, la chaudière ne figure plus au budget et que le choix s'oriente vers Voreppe Chaleur Bois.

Salima ICHBA souligne qu'il serait intéressant d'obtenir les informations en amont.

Anne GERIN précise que le tableau avec l'ensemble des lignes d'investissement est le même que celui présenté lors de la commission Aménagement du 8 mars dernier

Luc REMOND rappelle que pour Bourg Vieux, la commune s'est calée sur la réhabilitation qui a pris du retard au niveau de Pluralis. Deux réunions ont eu lieu avec les habitants et l'esquisse du projet a été validée, une troisième réunion sera par la suite programmée. Les crédits pour la maîtrise d'œuvre et le lancement des appels d'offre sont inscrits au budget de cette année et les crédits de travaux seront mis au budget en 2020. Au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, le PPI a été présenté avec 1,2 M€ pour cette opération aidée par des subventions.

Laurent GODARD précise que pour le PPI à échéance 2023/2024, il n'est pas d'accord avec l'usage qui en est fait, puisque tous les investissements prévisibles de la commune n'y figurent pas.

Luc REMOND préfère que les dossiers soient validés avant d'être inscrits avec des échéanciers clairement établis.

Laurent GODARD précise que le PPI n'est pas des crédits de paiement à échéance de 5 à 10 ans. Il valide le fait que PLURALIS peut avoir des difficultés de paiement pour les 2ème et 3ème tranche compte tenu des surcoûts notamment par rapport à l'amiante. En ce qui concerne le contrat tripartite signé en 2012 avec le Pays Voironnais (engagement de 6 M€), Pluralis (engagement de 12 M€) et la commune (engagement de 7 M€), les projets n'étaient pas dépendants les uns des autres comme la réfection de la rue de Bourg Vieux, le cheminement vers l'école Stavinski...

Luc REMOND précise que le projet de 2020 qui a été travaillé c'est à la fois le parvis devant l'immeuble mais aussi la rue de Bourg Vieux afin d'avoir une continuité d'espaces réaménagés.

Laurent GODARD rappelle l'engagement financier de la commune et ne comprend pas pourquoi le PPI n'en fait pas état. S'il a besoin d'être revu, il est nécessaire de retravailler cette négociation tripartite pour réévaluer la participation tripartite pour baisser le montant. Il souligne que Pluralis a fait un effort conséquent sur le quartier de Bourg Vieux.

Anne GERIN précise qu'une convention tripartite a été signée en 2012, l'ensemble des projets portés par le Pays Voironnais sur les différents secteurs avancent même si le rythme n'est pas forcément soutenu puisqu'il faut tenir compte de la réalité. En effet, un

PPI s'ajuste aux réalités en fonction des choix effectués et des impératifs. L'investissement pour les projets de l'école, de la restructuration du centre bourg, production de logements sociaux.. ne s'inscrit pas dans du court terme. C'est de la thésorisation afin d'investir sur les projets à venir.

Laurent GODARD souligne que l'impôt prélevé est conservé pour ensuite être investi au comptant, donc l'équipement n'est pas là immédiatement.

Salima ICHBA précise que PLURALIS a investi plus que ce qui était prévu à l'origine et attendait que la commune œuvrerait avant. C'est un choix politique.

Luc REMOND tient à souligner que les dépenses augmentent de 3,3 % et qu'en effet une aide de 20 000 € supplémentaire a été accordée à la MJC pour lui redonner des moyens.

Fabienne SENTIS précise que la concertation sur Bourg Vieux qui avait eu lieu en 2013 donne les mêmes résultats qu'il y a 6 ans, donc que les besoins n'ont pas changé.

Luc REMOND rappelle qu'en 6 ans les choses auraient pu évoluer et qu'il était important d'en rediscuter avec les habitants pour le valider, notamment pour le stationnement.

Délibération n°8811

Finances - Adoption des taux d'imposition pour l'année 2019

Monsieur Olivier GOY, Adjoint en charge de l'économie, des finances et des ressources humaines, expose que :

Vu les prévisions inscrites au budget primitif 2019,

Considérant l'objectif politique de l'actuelle majorité de baisser les taux d'imposition,

Considérant le transfert de la compétence GEMAPI et les économies en résultant pour la Ville, (cotisation au Syndicat « Rivière Isère Aval »)

Considérant que le Pays Voironnais a choisi de financer cette compétence par la création d'un impôt GEMAPI,

Après avis favorable de la commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 13 mars 2019, il est proposé au Conseil municipal d'adopter une diminution pour les taux d'imposition à hauteur des économies réalisées soit 12 k€, correspondant aux taux ci-dessous :

Taux d'imposition	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	16,15%	15,71%	15,47%	15,30%	15,30%	15,27%
Taxe foncière	26,16%	25,44%	25,16%	24,97%	24,97%	24,92%
Taxe foncière non bâti	71,40%	69,44%	68,38%	67,61%	67,61%	67,46%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'adopter la baisse des taux conformément aux éléments exposés ci-dessus.

Intervention de Laurent GODARD :

« Pour faire suite à notre intervention du conseil d'octobre, nous sommes satisfaits que vous vous soyez rangés à notre demande. Pour rappel, à l'époque, en commission, le Président n'avait pas d'avis et ne s'était pas posé la question, en Conseil municipal, Anne Gérin avait tenu à souligner les dépenses que la commune faisait en entretien sans rapport avec la subvention à la cotisation du Syndicat « Rivière Isère Aval », semblant alors un peu justifier cette double imposition. Le maire lui-même n'avait pas voulu s'engager fermement malgré une demande explicite.

Il a fallu 5 mois pour décider. C'est long pour une décision évidente à prendre.

Je rappellerai que lors des transferts vers la communauté d'agglomération, ce sont nos dépenses qui sont transférées. Donc nous avons des dépenses en moins, que la CAPV a en plus. Donc si nous prenions une partie des impôts des Voreppins pour les financer, il est naturel de le rendre puisqu'ils payent désormais sur ceux du pays Voironnais

Donc en aucun cas, malgré toute votre communication, encore ce soir avec le tableau d'évolution, vous n'avez pas baissé les taux communaux, il s'agit de simples transferts. Ne pas les augmenter, comme tout le monde s'y était engagé, est déjà un bel accomplissement. N'en faites pas trop en disant que vous les avez baissés. Ce n'est pas crédible

Pour terminer, je le répète, cette neutralisation due au transfert est normale et si certaines communes ne le font pas, elles sont en faute morale et en portent seules la responsabilité. Cela ne rend pas notre commune plus vertueuse pour autant. »

Luc REMOND précise que les décisions sont prises en temps utile. Les communes ont le libre choix de baisser ou non leur taux en fonction de leur stratégie fiscale et de leur contexte.

Anne GERIN souligne que la taxe GEMAPI a permis la baisse des taux et que la majorité n'a pas voté cette nouvelle taxe auprès du Pays Voironnais.

Laurent GODARD assume avoir voté cette taxe, puisque les élus de la majorité souhaitaient prendre sur le budget général du Pays Voironnais et cela revenait donc à fiscaliser mais sans donner d'information sur ce qui allait être diminué. Lors du vote du budget du Pays Voironnais, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été baissée pour compenser cette nouvelle taxe.

Olivier GOY rappelle que la réduction de 12 000 € relève bien d'une réelle baisse d'impôts.

Luc REMOND approuve la baisse de la TEOM pour compenser la taxe GEMAPI mais lors du vote de la taxe GEMAPI, cette baisse n'avait pas été évoquée.

Laurent GODARD précise qu'il était convenu que ça passerait en budget annexe.

Délibération n°8812

Ressources humaines - Contrats d'assurance des risques statutaires

Monsieur Olivier GOY, Adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines, expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Considérant :

- l'opportunité de la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion de la fonction publique de l'Isère le soin d'organiser pour son compte une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurances ;
- que le Centre de gestion 38 souscrira un contrat pour le compte de la Collectivité, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 13 mars 2019, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'approuver les dispositions suivantes :

Article 1 : La Collectivité de Voreppe charge le Centre de gestion de l'Isère de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une ou des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Longue maladie / maladie de longue durée.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2020.
- Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : La Collectivité pourra prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion de l'Isère à compter du 1^{er} janvier 2020 en fonction des taux de cotisation et des garanties négociés.

Délibération n°8813

Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs

Monsieur Olivier GOY, Adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines, expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs adopté le 19 décembre 2018,

Vu l'information faite auprès des représentants du personnel, membres du Comité technique,

Monsieur Olivier Goy propose :

Afin de permettre la réintégration suite à disponibilité pour convenances personnelles d'un agent, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet 80 %, soit 28 h hebdomadaires.

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 13 mars 2019, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'approuver la modification du tableau des effectifs.

Délibération n°8814

Ressources humaines – Modification de la prime de qualité

Monsieur Olivier GOY, Adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines, expose que :

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 14 décembre 2009 portant modification du régime indemnitaire,

Vu la délibération du 15 décembre 2016 portant transposition du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP),

Vu la délibération du 15 février 2018 portant modification de la prime de qualité,

Vu l'avis des représentants du Comité Technique,

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 13 mars 2019, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de porter « le complément à la prime de qualité au regard de la manière de servir et de son caractère exceptionnel lors de l'année écoulée » à 100 € brut.

Les autres dispositions des délibérations antérieures restant par ailleurs inchangées.

Délibération n°8815

Intercommunalité - Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

Monsieur Olivier GOY, Adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines, expose au Conseil municipal que les lois NOTRe, MAPTAM et la loi du 13 novembre 2018 ont modifié le champ de compétences obligatoire et optionnel du Pays Voironnais.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-16 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais réuni le 18 décembre 2018 portant modification des statuts sur les points suivants :

- Prendre la compétence optionnelle « création et gestion de maisons de services au public » :
- Prendre acte du transfert obligatoire de la compétence « Eaux Pluviales Urbaines » à compter du 1^{er} janvier 2020;
- Préciser que la compétence en matière d'assainissement concerne « l'assainissement des eaux usées » en 2019 ce qui comprend la « gestion du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif »;
- Prendre acte de la loi du 23 novembre 2018 qui ajoute explicitement les terrains familiaux prévus au schéma à la compétence gens du voyage ;
- Préciser que la compétence GEMAPI comprend une compétence facultative « animation et concertation » ;
- Mettre à jour de la liste des Espaces Naturels Sensibles en supprimant ceux qui ne peuvent prétendre à une labellisation ;
- Considérant que ces modifications prendront effet sous réserve de leur adoption par les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou par la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population ;

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 13 mars 2019, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais comme indiqué ci-dessus.

Olivier GOY précise, suite à une demande faite en commission, que ces maisons de services publics peuvent rassembler des services tels que des permanences de la CAF, Pôle emploi, la MSA, la CPAM, des assistantes sociales...

Anne GERIN précise que les maisons d'accueil et de service au public est un label donné par l'État pour des points d'accueil souvent en milieu rural pour mettre à dispositions des services publics dans le cadre d'un schéma départemental d'accessibilité des services publics.

Luc REMOND qu'il est important de mettre à jour les statuts du Pays Voironnais pour qu'ils soient conforme à la loi.

Délibération n°8816

Intercommunalité – Désignation des représentants au Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SEDI) : modification

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de la démission de Monsieur Bernard JAY en tant que membre suppléant au Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SEDI), il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Syndicat Énergie de l'Isère (SEDI).

Le Conseil municipal propose de désigner :

- Monsieur Jean-Claude CANOSSINI en tant que délégué titulaire,
- Monsieur Marc DESCOURS en tant que délégué suppléant,

pour représenter la Ville de Voreppe au sein du syndicat.

Après consultation de la Commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 13 mars 2019, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'approuver la désignation de ces délégués au sein du SEDI.

Délibération n°8817

Environnement - Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – Avis sur la demande d'enregistrement – Société Rivière Diffusion

Madame Anne GERIN, Adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement, informe le Conseil municipal que par arrêté Préfectoral du 17 janvier 2019, il a été prescrit l'ouverture d'une consultation du public en mairie de Voreppe du 18 février au 19 mars 2019 sur la demande présentée par la société RIVIERE DIFFUSION en vue d'obtenir l'enregistrement pour exploiter une installation de négoce et d'entreposage de poids lourds et de véhicules hors d'usage sur la commune de Voreppe.

La Société Rivière Diffusion qui projette de s'implanter rue Louis Néel à Centr'Alp est spécialisée dans le négoce et la vente de poids lourds, d'engins forestiers, agricoles ou de travaux publics, d'utilitaires accidentés ou sinistrés et de pièces détachées.

Le projet consiste en la création d'un site dédié à cette activité d'entreposage et de négoce permettant également les opérations de dépollution des véhicules sinistrés.

Les activités seront soumises à enregistrement au titre de la rubrique :

*2712-1 : installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719.

La surface d'installation des véhicules terrestres hors d'usage étant supérieures à 100m² (surface du site : 11 790m²) : enregistrement.

La Commune de Voreppe étant la commune d'implantation de l'installation projetée, son Conseil municipal est appelé à formuler un avis sur cette requête.

Vu le dossier mis à disposition du public,

Vu l'avis favorable avec réserve de la Commission Urbanisme, Aménagement, Cadre de vie, Déplacements, Transports, Citoyenneté et Sécurité du 8 mars 2019, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- de formuler sur la demande d'enregistrement présentée par la Société RIVIERE DIFFUSION un avis favorable sous réserve du respect des prescriptions environnementales notamment sur le traitement des huiles afin d'éviter toutes pollutions des sols et sous-sols.

Laurent GODARD rappelle qu'il faudra être vigilant quant aux efforts que la société devra respecter en terme environnemental et architectural.

Anne GERIN précise que le permis est délivré et qu'il sera présenté en prochaine commission, mais la commune sera attentive à cela.

Délibération n°8818

Urbanisme – Constitution du Comité de Pilotage - Opérations d'aménagement structurant

Madame Anne GERIN, Adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement expose au Conseil municipal qu'au titre de la compétence « Opérations d'Aménagement Structurant » le Pays Voironnais a acté le transfert de l'opération de l'Hoirie le 19 juillet 2016 et proposera au Conseil communautaire de mars prochain la prise en charge de l'opération « Chapays / Champ de la Cour ».

Aussi, afin de mener à bien ce projet il est nécessaire de désigner les élus qui représenteront la ville au comité de pilotage du Pays Voironnais qui aura notamment pour mission de piloter et définir le cadre général de la démarche, arbitrer et acter les différentes propositions à chacune des grandes étapes du projet.

Pour ce faire il est proposé de reconduire les élus désignés dans le cadre de la ZAC de l'Hoirie qui représenteront la ville pour l'ensemble des projets relevant de la compétence « Opérations d'Aménagement Structurant ».

Après avis favorable de la commission Urbanisme, Aménagement, Cadre de vie, Déplacements, Transports, Citoyenneté et Sécurité du 8 mars 2019, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- de désigner les élus qui représenteront la Ville au Comité de Pilotage «Opérations d'Aménagement Structurant», comme suit :
 - Madame Anne GERIN et Messieurs Luc REMOND, Jean-Louis SOUBEYROUX,
 - d'un conseiller municipal de l'opposition : Monsieur Michel MOLLIER

Luc REMOND précise que lors du conseil communautaire du 26 mars sera présenté le transfert officiel de la compétence « opérations d'aménagement structurant » pour l'opération « Champ de la Cour ».

Délibération n°8819

Redynamisation du Bourg - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage CAPV - Reprise du quai bus place Docteur Thevenet

Madame Anne GERIN, Adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement expose au Conseil municipal que dans le cadre des réflexions sur la redynamisation du Bourg, plusieurs actions ont été engagées et d'autres restent à lancer.

Dans le cadre de la première phase d'aménagement (Debelle/Thevenet), la Commune en qualité de maître d'ouvrage a sollicité le Pays Voironnais au titre de sa compétence mobilité afin de formaliser une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour réaliser les travaux de modification de l'Arrêt TC « Place docteur Thevenet » déplacé afin d'améliorer l'accostage des bus pour l'accessibilité et permettre une meilleure coordination des interventions et de limiter au mieux l'impact de ces travaux pour les riverains.

Pour ce faire, une convention a été établie afin de définir les obligations réciproques de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et de la Commune de Voreppe, coordonnateur du groupement pour :

- Les études et la réalisation des travaux de déplacement de l'arrêt TC place Thevenet,
- Le financement des frais exposés pour ces études et travaux,
- La propriété des ouvrages et les limites des domaines publics

Elle précise à ce titre que la commune assurera gratuitement l'ensemble des prestations confiées par le Pays Voironnais pour cette opération.

Le Pays Voironnais s'engageant quant à lui, à rembourser la part à sa charge au fur et à mesure de la présentation des états adressés par la Commune.

Après avis favorable de la commission Urbanisme, Aménagement, Cadre de vie, Déplacements, Transports, Citoyenneté et Sécurité du 8 mars 2019, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- De valider le programme et le coût de l'opération d'un montant de 14 881,20 € TTC pour la Commune
- D'autoriser Monsieur le Maire et/ou en cas d'empêchement, Anne GERIN, Adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement à signer avec le Pays Voironnais la convention de mandat correspondante.

Luc REMOND précise que les travaux sur la place Debelle sont en cours pour une livraison complète fin avril 2019, et pour la place Thévenet, livraison prévue fin août au plus tard.

Délibération n°8820

Urbanisme – PLU – Modification simplifiée n°1 – Approbation

Madame Anne GÉRIN, Adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement, rappelle au conseil municipal que, la municipalité a souhaité faire évoluer les possibilités de développement d'activités commerciales au niveau de la frange économique du secteur du « Champ de la cour » afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle de projets de développement économique sur ce secteur.

Les modifications nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ne changent pas les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ; ne réduisent pas un Espace Boisé Classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ; ne réduisent pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ; ne génèrent pas une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance et n'ouvrent pas à l'urbanisation une zone à urbaniser.

A ce titre, les modifications du PLU souhaitées par la municipalité font l'objet d'une modification simplifiée (n°1) soumise à l'approbation du conseil municipal.

Par délibération n°8772 du 23 novembre 2018, le conseil municipal a défini les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU qui s'est déroulée du lundi 10 décembre 2018 au vendredi 11 janvier 2019 inclus. Chacun a pu prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au Maire à l'hôtel de ville.

Le Maire, Luc REMOND, et/ou l'adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement, Anne GERIN, ont tenu 2 permanences :

- Mardi 18 décembre 2018 de 14 heures à 17 heures
- Vendredi 11 janvier 2019 de 9 heures à 12 heures

La mise à disposition du public a donné lieu à deux remarques/observations sur le registre et un courriel transmis tandis que trois personnes ont été reçues lors des deux permanences. Le bilan de la mise disposition a été établi et intégré à la note de présentation du dossier.

Le projet de modification a également été communiqué aux personnes publiques associées par courrier du Maire en date du 5 décembre 2018. Cinq avis ont été enregistrés dont quatre pendant la mise à disposition du public du dossier :

- Pendant la mise à disposition du public :
 - La Chambre d'agriculture de l'Isère et l'Institut National de l'Origine ont émis des avis favorables sans remarque particulière.
 - La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a émis un avis défavorable et a fait part de sa forte interrogation quant aux incidences du projet sur les commerces de proximité du centre-ville de la commune.
 - L'établissement Public du SCoT de la région urbaine de Grenoble a fait part de sa difficulté à apprécier la compatibilité de la modification simplifiée avec le SCoT et a émis des recommandations. Dans son avis, l'Ep SCoT qualifie la frange d'activités du champ de la cour comme une zone économique locale alors que cette dernière représente plutôt un îlot d'activités économiques au sein d'un quartier en renouvellement offrant une mixité de fonction (habitat, bureaux, commerce, artisanat...).
- Après la clôture de la mise à disposition du public :
 - Le Conseil Départemental de l'Isère (Direction territoriale de Voironnais-Chartreuse) a émis un avis favorable assorti de recommandations relatives à la mise en œuvre de la contre-allée. Cette recommandation, sans rapport direct avec la présente modification, sera prise en compte par la commune dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la contre -allée.

Les réponses apportées à ces avis sont détaillées dans la note de présentation du dossier.

Afin de tenir compte des avis et recommandations des personnes publiques associées ainsi que des remarques/observations formulées dans le cadre de la mise à disposition du public du dossier, le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU a été modifié; les modifications opérées ont été transmises à la CAPV et à l'Établissement public du SCoT.

Suite à cette transmission, la CAPV a émis un avis favorable le 15/03/2019 ; l'établissement Public du SCoT à quant à lui précisé le 21/03/2019 que les modifications apportées répondent en partie aux 3 propositions faites dans son 1er avis.

En effet, afin de davantage traduire réglementairement la volonté de permettre uniquement l'implantation d'activités commerciales complémentaires à celles du Centre bourg, le dossier a été amendé pour autoriser, sous conditions :

- Les activités commerciales de détail et de non-proximité à condition de constituer des unités commerciales développant une surface de vente maximale de 500 m².
- Les activités commerciales de détail et de proximité à condition de constituer des unités commerciales développant une surface de vente minimale de 150 m² et maximale de 500 m².

Cette nouvelle rédaction a pour objectif de permettre l'implantation d'activités commerciales complémentaires avec celles du centre bourg en offrant des locaux d'activités de surfaces intermédiaires, comprises entre 150 m² et 500 m², qui aujourd'hui n'existent pas et ne peuvent pas être développées dans le tissu urbain dense et contraint du centre bourg.

Dans le même objectif, la distinction entre activités à destination de commerce de proximité et de non-proximité a également été réaffirmée. A ce titre, des règles spécifiques ont été définies et s'appliquent en fonction de ces deux typologies de commerce en introduisant notamment une surface de vente minimum de 150 m² pour les commerces de proximité s'ajoutant à la surface de vente maximum de 500 m² déjà existante dans le dossier initial mis à disposition du public.

Dans le même esprit, le dossier a été modifié afin de réaffirmer la distinction entre activités à destination d'artisanat avec showroom s'apparentant à des activités commerciales de proximité et celles s'apparentant à des commerces de non-proximité. Le dossier a aussi été amendé afin d'intégrer, dans le lexique PLU, la définition des activités commerciales de proximité et de non-proximité en s'appuyant sur celles définies dans volet commercial du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Document d'Aménagement Commercial (DAC)

Enfin, la volonté de permettre uniquement l'implantation d'activités commerciales complémentaires à l'offre commerciale du Centre bourg, a également été développée dans chapitre « 4. 1. d. La programmation envisagée » de l'Orientation d'Aménagement et de programmation du champ de la cour (OAP).

L'ensemble des modifications est exposé dans la note de synthèse ainsi que dans la note de présentation du projet de modification simplifiée n°1 du PLU soumis à approbation.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-10, L123-19, R123-24 et R123-25,

Vu l'article L.153-38 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°8004 du 17 février 2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la délibération du Conseil Municipal n°8352 du 28 janvier 2016 approuvant la modification n°1 du PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°8428 du 7 juillet 2016 approuvant la modification n°2 du PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°8558 du 18 mai 2017 approuvant la modification n°3 du PLU,

Vu la notification du dossier, préalable à la mise à disposition du public du projet, au Préfet et aux personnes publiques associées,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°8772 du 22 novembre 2018, définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU,

Vu le bilan de la mise à disposition du public intégré à la note de présentation de la modification simplifiée n°1,

Vu le projet de modification simplifiée n°1 du PLU, modifié suite aux remarques du public et aux avis des personnes publiques associées, dont le dossier comprend :

- La note de présentation de la modification à laquelle est intégré le bilan de la mise à disposition du public du dossier,
- L'orientation d'aménagement et de programmation du secteur « Champ de la cour »,
- Les documents graphiques (règlement graphique) qui comprennent :
 - la planche Ouest du plan de zonage mise à jour,
 - la planche Est du plan de zonage mise à jour,
- Une partie du règlement écrit mis à jour :
 - Définition des destinations des constructions,
 - Lexique,
 - Zone UE.

Vu avis Favorable du comité de pilotage PLU du 11/03/2019.

Considérant que l'ensemble des modifications apportées ne sont pas de nature à :

- Changer les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- Réduire un Espace Boisé Classé (EBC), une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- Réduire une protection édictée en raison de risques, de nuisance, de qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Considérant que chaque conseiller municipal a pu prendre connaissance de l'ensemble du dossier de projet de modification simplifiée n°1 soumis à l'approbation du conseil municipal, dès l'envoi de la convocation du Conseil municipal le 15 mars 2019 en le consultant par le biais du CD fourni avec la convocation ou par le biais du dossier papier complet mis à disposition des conseillers municipaux. Ce dernier étant également disponible lors de la séance du conseil municipal,

Considérant que, conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme, les avis émis par les personnes publiques associées ou consultées, les observations du public intervenues lors de la mise à disposition du public du dossier, ainsi que les avis des personnes publiques associées, justifient des modifications du projet de modification simplifiée n°1 du PLU exposées dans la note de synthèse,

Considérant que les modifications apportées au projet de modification simplifiée n°1 du PLU tiennent compte des résultats de la mise à disposition du public du dossier, qu'elles procèdent de ladite mise à disposition et ne remettent pas en cause l'économie générale du PLU,

Considérant que la modification simplifiée n°1 du PLU, telle qu'elle est présentée au Conseil municipal, intégrant ces modifications, est prête à être approuvée, conformément à l'article L.123.10 du code de l'urbanisme,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et avoir pris connaissance du projet de modification simplifiée n°1 du PLU, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- D'approuver la note de synthèse, détaillant les modifications apportées au dossier de modification simplifiée n°1 du PLU, tel qu'elle est annexée à la présente délibération,
- D'approuver le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Voreppe tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à l'Hôtel de Ville durant un mois, d'une mention insérée en caractères apparents dans 1 journal diffusé dans le département et sera publiée au recueil des actes administratifs.

La présente délibération ainsi que l'ensemble du dossier de PLU seront adressés au Préfet du département de l'Isère.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU, ne seront exécutoires qu'après accomplissement des formalités de publicité mentionnées ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à l'hôtel de ville de Voreppe et à la préfecture de l'Isère aux heures et jours habituels d'ouverture.

Luc REMOND précise que le Pays Voironnais a donné un nouvel avis favorable suite aux évolutions proposées et le ScOT a redonné un avis lui aussi favorable et qu'il n'y a plus de réserve de leur part.

Michel MOLLIER résume en indiquant que le but principal est que les commerces du centre bourg ne subissent pas de la concurrence sur ce secteur.

Délibération n°8821

Jeunesse – Premier versement de la subvention MJC

Madame Christine CARRARA, Adjointe chargée des relations avec les associations, du patrimoine, de la culture et de l'animation festive, rappelle au Conseil municipal que la Ville s'est engagée à participer financièrement au fonctionnement de la MJC, par le versement d'une subvention annuelle.

Conformément à la convention d'objectifs et de moyens signée le 26 décembre 2017 entre la Ville de Voreppe et la MJC Maison Pour Tous de Voreppe, cette subvention est versée en deux fois, le premier versement sur la base de 80% de la subvention visée et le solde en novembre sur la base du budget prévisionnel de l'année en cours, voté par la MJC.

Pour mémoire, au titre de la vie associative et de l'action enfance-jeunesse, il est proposé de verser 80 % de 165 000 € conventionnels soit 132 000 €.

La MJC s'engage à présenter à la Ville, après son assemblée générale annuelle, un bilan global d'activités, un compte d'exploitation, un bilan financier afin de lui permettre d'évaluer son action en vue du versement du solde de la subvention.

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance du 12 mars 2019, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- d'approuver le montant et d'autoriser le premier versement de la subvention à la MJC

Délibération n°8822

Sport – Subventions de fonctionnement OMS

Monsieur Stéphane LOPEZ, Adjoint chargé de la jeunesse et des sports rappelle au Conseil Municipal que chaque année, une subvention d'aide au fonctionnement est allouée aux associations sportives affiliées à l'OMS.

Il est rappelé que ce versement est effectué en une seule fois au printemps.

La subvention sera attribuée aux clubs par le Conseil Municipal selon la répartition déterminée par le Comité Directeur de l'OMS comme suit :

Nom du Club	Montant 2018	Montant 2019
Amicale Boule Voreppe	3 300 €	2 400 €
Arc Voreppin	1 300 €	1 800 €
Badminton Club Voreppe	2 600 €	2 800 €
CGSV La Vaillante – Club de Gymnastique de Voreppe	3 700 €	4 300 €
CITT – Centr'Isère Tennis de Table	2 200 €	1 900 €
Club de Twirling Bâton Les Fauvettes	1 400 €	2 000 €
CNV – Cercle des nageurs de Voreppe	2 800 €	3 800 €
Les Foulées Voreppines	1 900 €	2 600 €
CSV – Club Sportif Voreppe Football	7 800 €	8 300 €
Cyclo club de Voreppe	1 000 €	500 €
GV – Gymnastique Volontaire de Voreppe	2 500 €	2 600 €
Les Arcs-en-Ciel	1 800 €	1 800 €
Pétanque Club	1 500 €	1 300 €
SKC Voreppe - Shotokan karaté club	2 100 €	1 600 €
Tennis club de Voreppe	4 300 €	5 800 €
TDKA – Taijiquan Daoyin Kungfu Association	1 200 €	1 200 €
Voreppe Basket Club	5 000 €	5 500 €
Voreppe BMX	2 200 €	2 100 €
Voreppe Judo	1 300 €	1 100 €
Voreppe Plongée	900 €	900 €
Voreppe Savate Club	1 100 €	900 €
VRC – Voreppe Rugby Club	4 800 €	3 200 €
VVB – Voironnais Volley-ball	3 500 €	3 600 €
Wolf Taekwondo Club	1 300 €	1 200 €

61 500 €	63 200 €
----------	----------

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance **du 12 mars 2019**, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'autoriser le versement de ces subventions d'un montant total de 63 200 €.

Délibération n°8823

Associations – Soutien aux associations – Attribution de subventions 2019

Madame Christine CARRARA, Adjointe chargée des relations avec les associations, du patrimoine, de la culture et de l'animation festive, explique au Conseil municipal, que la Ville de Voreppe souhaite apporter un soutien financier aux associations qui en font la demande en tenant compte de la qualité de leur projet et de leur implication dans l'animation de la vie locale.

Les montants proposés pour l'année 2019 sont les suivants :

• **Subventions de fonctionnement :**

Associations	Subventions 2018	Subventions 2019
Amicale des Pompiers de la Buisse		150,00 €
Amicale des Pompiers de Moirans		150,00 €
Arscénic	1 200,00 €	1 200,00 €
ASPC Les Copains d'Abord	300,00 €	300,00 €
Association Micro Informatique de Voreppe (AMIVE)	950,00 €	950,00 €
Atout A Z'Art		300,00 €
Cie Confidences	1 500,00 €	1 000,00 €
Club Entraide et Loisirs	3 600,00 €	3 600,00 €
Collège André Malraux (Voyages Jumelage)	1 600,00 €	1 600,00 €
Comité de Jumelage	4 000,00 €	4 000,00 €
COREPHA	3 500,00 €	4 000,00 €
Foyer Socio-Educatif du collège André Malraux (FSE)	1 000,00 €	1 000,00 €
La Route de l'Amitié	1 200,00 €	1 200,00 €
Les Gars de Roize	350,00 €	350,00 €
Les Jardins de l'Ecureuil	150,00 €	150,00 €
Lycée Edouard Herriot	60,00 €	60,00 €
Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre des Portes de Chartreuse (APEL)	200,00 €	200,00 €
Sacanotes	300,00 €	300,00 €
Souvenir Français	180,00 €	180,00 €
Tous'Azinotes	300,00 €	500,00 €
Union Générale Sportive Enseignement Libre (UGSEL)	650,00 €	650,00 €
UNSS Collège André Malraux	750,00 €	750,00 €
Office Municipal des Sports	2 500,00 €	2 500,00 €

Total des demandes de subventions de fonctionnement

25 090 €

• **Subventions relatives à un projet spécifique**

Associations	Subventions 2018	Subventions 2019	Infos
Arscénic	2 200,00 €	2 200,00 €	Festival
Association des Commerçants et Artisans de Voreppe (ACAV)		500,00 €	Participation aux animations, Temps forts
Association Micro Informatique de Voreppe (AMIVE)		500,00 €	Projet « Attraites touristiques »
Les Gars de Roize		300,00 €	Concert Jumelage
Les Jardins de l'Ecureuil	300,00 €	300,00 €	Réfection des clotûres
Lycée Pierre Beghin		50,00 €	Projet voyage culturel Paris
Lycée Pierre Beghin		100,00 €	Projet homophobie
Rockabilly Evolution	500,00 €	500,00 €	Festival
Voreppe Basket Club (VBC)	1 000,00 €	1 000,00 €	10 kms

Total des demandes de subventions Projets

5 450 €

Soit un montant total de subvention de fonctionnement de 25 090 € et un montant total de subvention sur projet de 5 450 €. Le montant total s'élève à 30 540 €

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance **du 12 mars 2019**, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'autoriser le maire à attribuer les subventions aux associations selon la répartition figurant ci-dessus.

Mesdames Angélique ALO-JAY et Lisette CHOUVELON ne prennent pas part au vote.

Délibération n°8824

Associations – Cotisation à l'Association Nationale de Croix de Guerre et de la Valeur Militaire

Monsieur Stéphane LOPEZ, Adjoint chargé de la jeunesse et des sports rappelle au Conseil municipal qu'afin de conserver la Croix de Guerre pour la Ville de Voreppe, le montant de 150 € précédemment considéré comme une subvention à l'Association Nationale de Croix de Guerre et de la Valeur Militaire doit être maintenant versé comme une cotisation annuelle.

La Ville devient ainsi adhérente à cette association.

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance **du 12 mars 2019**, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'autoriser l'adhésion à cette association et le versement de la cotisation annuelle.

Délibération n°8825

Culture – Convention de partenariat entre le cinéma Le Cap et les associations

Madame Christine CARRARA, Adjointe chargée des relations avec les associations, du patrimoine, de la culture et de l'animation festive, explique au Conseil municipal, que la Ville souhaite mettre en place une convention de partenariat entre le Cinéma Le Cap et les associations.

Cette convention revêt un double objectif, celui d'appuyer le projet du Conseil de la Vie Associative dans la valorisation de l'implication du monde associatif dans l'animation de la vie locale et entériner les liens existants entre l'association et le Cinéma Le Cap de Voreppe.

Elle précisera l'organisation des projections de films, selon une régularité concertée, en lien avec des thématiques proches de l'association.

Le Cinéma Le Cap s'engage à :

- s'occuper de toutes aspects techniques liés à la projection (réception du support du film, liens avec les producteurs/distributeurs)

- prendre en charge les frais financiers inhérents à la réservation de la copie (minimum garanti, forfait, partage des recettes avec le producteur ou le distributeur)
- prendre en charge, le cas échéant, les frais financiers liés à la venue d'un intervenant
- assurer la mise en œuvre de la projection (projectionniste, caissier)
- communiquer l'événement dans ses supports de communication
- accueillir les responsables de l'association lors d'un rendez-vous préalable pour échanger, visiter les locaux et découvrir le fonctionnement du cinéma.

L'association s'engage à :

- promouvoir l'événement dans ses réseaux
- être présent le soir de la projection pour l'accueil des spectateurs
- diffuser aux membres de l'association la lettre d'information du cinéma Le Cap (lettre-complice) toute l'année (toutes les 3 semaines)

En outre, il est convenu que le cinéma Le Cap, du fait de la totalité de la prise en charge des frais financiers, récupère l'ensemble de la recette générée le soir de l'événement. Sur ce point, la participation de l'association aux frais fera l'objet d'un avenant.

Le cinéma le Cap et l'association conviennent de se voir une fois par an pour faire le bilan et l'évaluation de/des action(s).

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance **du 12 mars 2019**, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'approuver la convention et d'autoriser le maire et/ou en cas d'empêchement, Madame Christine CARRARA, Adjointe chargée des relations avec les associations, du patrimoine, de la culture et de l'animation festive à signer cette convention de partenariat

Intervention de Laurent GODARD :

« Nous avons déjà alerté sur la situation des entrées, même si elles sont apparemment plutôt bonnes depuis le début de l'année, elles restent bien en deçà des objectifs qui nous ont fait dépenser 1,2 M€. Nous attendons une réelle prise à bras le corps de la situation au-delà de mesures ponctuelles

La délibération proposée est intéressante et il faudra en faire la promotion pour qu'elle soit utilisée en plein.

Pourriez vous m'indiquer à ce jour combien d'association Voreppines sont concernées ?

Est-ce que les associations extra-Voreppines sont éligibles à ce partenariat ? »

Luc REMOND indique que ce projet n'est pas fermé aux associations extérieures. L'intérêt est d'impliquer les associations locales.

Christine CARRARA précise que le cadre est lancé et qu'elle a eu une demande d'informations.

Luc REMOND se demande pourquoi les chiffres du cinéma ne paraissent pas satisfaisants même s'ils n'ont pas été à la hauteur de nos espérances.

Laurent GODARD précise que l'année dernière l'activité a bien démarré mais que seulement 23 500 entrées ce qui est décevant. Il souligne qu'il ne faut pas se contenter de mesures ponctuelles, mais bien prendre le problème dans son intégralité.

Délibération n°8826

Sport – Dénomination du Stade de Rugby

Monsieur Stéphane LOPEZ, Adjoint chargé de la jeunesse et des sports explique au Conseil Municipal que sur demande du Voreppe Rugby Club et après validation de l'Office Municipal des Sports, il est proposé d'appeler le Stade de Rugby « François TROSSET ».

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance du 12 mars 2019, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité**

- de valider la dénomination du stade de rugby,
- d'autoriser Monsieur le Maire et/ou Monsieur Stéphane LOPEZ, Adjoint chargé de la jeunesse et des sports à dénommer le nom du stade dans tous documents administratifs

Stéphane LOPEZ présente Monsieur François TROSSET afin de monter toute l'implication dont il a fait preuve et qu'il est largement méritant :

« Il est né en 1946, originaire de Montméliant, il débute le rugby dans cette commune lors de ses années collège à partir de 1964. Il pratique ensuite au sein de l'ASPTT quand il rentre aux télécoms (1974/77). Il s'installe à Voreppe en 1977 et intègre rapidement le VRC en qualité de joueur (au poste de deuxième ligne), jusqu'en 1988. De 1988 à 1997, il poursuit au sein du club en qualité d'éducateur à l'école de rugbyman. En 1997, au décès du président Locatelli, il assure la présidence par intérim. De 1997 à 2009, il est président puis co-président du VRC. Aujourd'hui il fait toujours partie de l'équipe dirigeante du club et en parallèle, il fait également partie de l'office des sports de Voreppe, et du Comité départemental du rugby, au sein de la commission consacrée aux écoles de rugby. »

Luc REMOND précise, qu'à l'occasion d'un tournoi ou d'un match, une cérémonie officielle de dénomination aura lieu.

Délibération n°8827

Éducation – Demandes de subventions au titre de l'année 2019

Monsieur Jérôme GUSSY, Adjoint chargé des affaires scolaires, périscolaires et de la petite enfance, expose au Conseil Municipal les demandes de subventions suivantes :

Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale pour leurs actions bénévoles dans les écoles de Voreppe.

Il est proposé d'attribuer la somme de **105,00 €**.

La maison familiale rurale de Coublevie pour 1 élève de Voreppe scolarisé dans leur établissement.

Il est proposé d'attribuer la somme de **35,00 €**.

La maison familiale rurale d'éducation et d'orientation de Bourgoin-Jallieu pour 1 élève de Voreppe scolarisé dans leur établissement.
Il est proposé d'attribuer la somme de **35,00 €**.

Les Sous des écoles :

La ville accorde une participation de 9,31 € par élève, calculée en fonction des effectifs au 14 janvier 2019. Ce financement permet d'organiser des actions durant l'année scolaire afin de récolter des fonds destinés à la réalisation des projets des enseignants, en faveur des élèves.

- ◆ Pour l'école Debelle, les effectifs sont de 320 élèves. (224 élèves en élémentaire et 96 élèves en maternelle)

Il est proposé d'attribuer la somme de **2 979 €**.

- ◆ Pour l'école Achard, les effectifs sont de 196 élèves. (125 élèves en élémentaire et 71 élèves en maternelle)

Il est proposé d'attribuer la somme de **1 825 €**.

- ◆ Pour l'école Stendhal, les effectifs sont de 201 élèves. (115 élèves en élémentaire et 86 élèves en maternelle)

Il est proposé d'attribuer la somme de **1 871 €**.

- ◆ Pour l'école Stravinski, les effectifs sont de 153 élèves. (95 élèves en élémentaire et 58 élèves en maternelle)

Il est proposé d'attribuer la somme de **1 424 €**.

Après avis favorable de la commission Animation, Associations, Patrimoine, Culture, Sport, Jeunesse, Éducation et Petite Enfance du 12 mars 2019, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer l'ensemble de ces subventions et d'effectuer leur versement.

Délibération n°8828

Petite Enfance - Crèche – Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Départemental de l'Isère

Monsieur Jérôme GUSSY, Adjoint chargé des Affaires scolaires, périscolaires et de la petite enfance, expose au Conseil municipal que depuis l'année 2016, les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire du Conseil Départemental de l'Isère destinée à :

- favoriser et améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap en soutenant les moyens d'une prise en charge adaptée,
- participer au développement de la qualité de l'accueil par le biais d'un soutien à la professionnalisation des équipes ainsi qu'aux moyens dédiés aux activités pédagogiques.

La participation du Département peut s'élever à hauteur de 80 % des dépenses éligibles. Pour l'année 2019, les dépenses éligibles engagées concernent le deuxième volet, soit la formation du personnel (analyse de la pratique) et les intervenants extérieurs (séances de yoga destinées aux 2/3 ans par une professeure spécialisée) pour une somme totale de 2 624 € sur 3 280 € de dépenses.

Après avis favorable de la commission Animation, Associations, Patrimoine, Culture, Sport, Jeunesse, Éducation et Petite Enfance du 12 Mars 2019, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- d'autoriser Monsieur le Maire et/ou en cas d'empêchement, Monsieur Jérôme GUSSY, Adjoint chargé des Affaires scolaires, périscolaires et de la petite enfance à adresser au Conseil Départemental de l'Isère le dossier de demande de subvention.

Luc REMOND informe que la dénomination de la caserne de gendarmerie aura lieu ce samedi 23 mars à 10h30.

Michel MOLLIER évoque le courrier envoyé par l'association de défense des locataires de Bourg Vieux concernant entre autres le chauffage

Luc REMOND souligne qu'une réponse écrite est prête, elle sera apportée lors d'une prochaine rencontre.

La séance est levée à 22h15

Luc REMOND donne la parole au public

Voreppe, le 22 mars 2019
Luc REMOND